



Frais de donation

Par cloc31

Bonjour, Notre pere nous a fait don d'une maison a mes 2 soeurs et moi en decembre dernier . la maison a ete estimee à 150 000 euros par un professionnel .Suite au passage chez le notaire , nous avons payes mes soeur et moi 1666,66 euros chacun et mon pere ,le donateur une centaine d'euros .nous avons demande oralement une facture detaillee,a ce jour silence complet . Ne connaissant pas les frais de notaire dans ce cas bien precis , comment faire pour recuperer le compte detaille de frais et 1666 euros par tete vous semble t il correct ainsi que la centaine d'euros pour mon pere . merci de votre reponse cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous aurez le compte détaillé avec remboursement du surplus après l'enregistrement de l'acte de mutation au SPF.
Vous aurez aussi une copie de l'acte authentique.
Selon les administrations, le délai est de 3 à 6 mois.
D'ici là il va falloir patienter.

Par cloc31

Bonjour , nous avons reçu l'acte authentique ,mais pas le compte détaillé

Par yapasdequoi

L'acte publié ? avec tous les tampons ?